

Les centres de planification et d'éducation familiale

□

Ils assurent des consultations de contraception, des actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse et des entretiens relatifs à la régulation des naissances dans les suites d'une interruption volontaire de grossesse. Ils organisent en outre des séances de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, et des entretiens de conseil conjugal. Les centres de planification ou d'éducation familiale délivrent à titre gratuit des médicaments ou objets contraceptifs aux mineurs désirant garder le secret ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie, assurées par un régime légal ou réglementaire. Enfin, ils peuvent réaliser des interruptions volontaires de grossesse (IVG) par mode médicamenteux (jusqu'à 5 semaines de grossesse, soit 7 semaines d'aménorrhée).

- Consultez la [carte des centres de planification et d'éducation familiale de l'Essonne \(91\)](#)
- Consultez les plannings d'ouverture estivale des centres de l'Essonne (91) :
 - [Mois de juillet 2020](#)
 - [Mois d'août et début septembre 2020](#)

- Consultez la [liste des centres de planification et d'éducation familiale de l'Essonne \(77\)](#)